



**TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°82-2024-032

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé / Animation Territoriale**

82-2024-02-12-00005 - Arrêté de cessation signé n° ARS-DD82-2024-02 DL OLIVIER (2 pages)	Page 3
82-2024-02-12-00006 - Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 DURRAN LISA (4 pages)	Page 6

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de  
Santé

82-2024-02-12-00005

Arrêté de cessation signé n° ARS-DD82-2024-02  
DL OLIVIER

---

**Arrêté de cessation n° ARS-DD82-2024-02 portant sur l'activité de l'entreprise de transports  
sanitaires terrestres « SARL DL OLIVIER »**

---

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6312-1 à L.6313-1 et R.6312-1 à R.6312-5 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2009-136 du 9 février 2009 portant diverses dispositions relatives aux plaques et inscriptions, à la réception et à l'homologation et à l'immatriculation des véhicules ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires ;

Vu le décret n°2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE au poste de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu la décision n° 2022-2843 du 20 avril 2022 du Directeur Général portant délégation de signature à Monsieur David BILLETORTE,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**Considérant** le courrier de Madame DURRAN Laetitia, en date du 21 juillet 2022, signifiant la reprise de la SARL DL AMBULANCES OLIVIER ;

---

## ARRETE

---

### **ARTICLE 1 :**

L'entreprise de transports sanitaires « SARL DL AMBULANCES OLIVIER » sise à 2057A Route de Bressols – 82290 LACOURT SAINT PIERRE, gérée par Madame DURRAN Laetitia cesse son activité à compter du 12/02/2024.

### **ARTICLE 2 :**

L'agrément numéro 82-15-02 de la SARL DL OLIVIER est abrogé.

### **ARTICLE 3 :**

Cet arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

### **Article 4 :**

Le Directeur de la Délégation Départementale du Tarn-et-Garonne est chargé de la notification et de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Tarn-et-Garonne.

**Fait à Montauban, le 12/02/2024**

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé  
Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur de la Délégation Départementale  
du Tarn-et-Garonne

**David BILLETORTE**

Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de  
Santé

82-2024-02-12-00006

Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant  
modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 DURRAN  
LISA

---

**Décision n° ARS-DD82-2024-01 portant modification de l'arrêté n° n° 2005-1890 de l'entreprise de transports sanitaires terrestres « SARL DURRAN LISA »**

---

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,**

**Vu** les articles L.6312-4 et R.6312-35 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté ministériel en date du 12 décembre 2017 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2005-1890 portant agrément définitif à compter du 15 novembre 2005 de la SARL DURRAN-LISA- AMBULANCES de LALANDE – sise 2057A Route de Bressols – 82290 LACOURT SAINT PIERRE ;

**Considérant** le courrier de Madame DURRAN Laetitia en date du 21 juillet 2022, informant l'ARS de la fusion des entreprises DL OLIVIER et DURRAN-LISA ;

**Considérant** les statuts déposés auprès de l'ARS,

**Considérant** la conformité du dossier en date du 12/02/2024 :

---

**ARRETE :**

---

**Article 1er :** l'arrêté n° 2005-1890 du 15 novembre 2005 de la société de transports sanitaires «SARL DURRAN-LISA» est modifié comme suit à compter du 12/02/2024 :

- Nom commercial : SARL DURRAN - LISA
- Présidente : Madame DURRAN Laetitia
- Locaux d'accueil du public, de stationnement et d'entretien des véhicules sanitaires : 2057A Route de Bressols - 82290 LACOURT SAINT PIERRE
- Autorisation de mise en service (voir annexe jointe)
- Toute modification dans la composition du dossier d'agrément devra être portée à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification

- D'un recours gracieux devant l'autorité signataire de la décision,
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

**Article 3** : Le Directeur de la Délégation Départementale du Tarn-et-Garonne est chargé de la notification et de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Tarn-et-Garonne.

**Fait à Montauban, le 12/02/2024**

Pour le Directeur Général de  
l'Agence Régionale de Santé  
Occitanie  
et par délégation,  
Le Directeur de la Délégation Départementale  
du Tarn-et-Garonne

**David BILLETORTE**



## ANNEXE

### Liste des véhicules de la société DURRAN LISA actuellement en activité, ayant fait l'objet d'une autorisation de mise en service (AMS)

Immatriculation	Catégorie	Type	Marque	Date 1ère immatriculation	Date 1ère mise en service	Date contrôle technique
FL 967 SW	A	B	OPEL	22/11/2019	26/11/2019	12/11/2023
FP 975 QG	A	B	RENAULT	27/04/2020	06/05/2020	21/04/2024
GJ 135 XD	A	B	NISSAN	06/10/2022	14/10/2022	29/09/2024
GH 917 LL	C	A	MERCEDES	08/07/2022	19/07/2022	01/07/2024
FK 468 BJ	D	NR	SEAT	12/09/2019	16/09/2019	15/09/2024
FP 216 KB	D	NR	SKODA	12/03/2020	28/03/2020	26/01/2025
FP 386 KB	D	NR	SKODA	12/03/2020	01/04/2020	05/03/2023

